

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

28^e RALLYE REGIONAL DE PRINTEMPS

18 & 19 mars 2022

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 7 février 2022

Ouverture des engagements : Lundi 7 février 2022

Clôture des engagements : Lundi 7 mars 2022

Parution et distribution du carnet d'itinéraire :

Vendredi 18 mars 2022 de 8h30 à 16h00, pièces autos Baccarat, 23 Rue Adrien Michaut – 54120 Baccarat

Dates et heures des reconnaissances :

Vendredi 18 mars 2022 de 8h00 à 17h00.

Vérifications Administratives le:

Vendredi 18 mars 2022 de 13h00 à 17h00, Lieu : ZI, route de Gelacourt - 54120 Baccarat.

Vérifications Techniques le :

Vendredi 18 mars 2022 de 13h00 à 17h15, Lieu : Garage BERTIN 14 route de Nancy – 54120 Baccarat

Heure de mise en place du parc de départ le :

Vendredi 18 mars 2022 à l'issue des vérifications techniques, parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :

Vendredi 18 mars 2022 à 16h15, Lieu : salle des Fêtes – 54120 Baccarat.

Publication des équipages admis au départ le :

Vendredi 18 mars 2022 à 18h00, Panneau d'affichage, salle des Fêtes – 54120 Baccarat et site internet de l'Asac Lorrain

Publication des heures et ordres de départ le :

Vendredi 18 mars 2022 à 18h00, Panneau d'affichage, salle des Fêtes – 54120 Baccarat et site internet de l'Asac Lorrain.

Départ 1^{er} Concurrent de la 1^{ère} étape :

Parc fermé, le vendredi 18 mars 2022 à 19h40.

Arrivée de la 1^{ère} étape :

Parc fermé, le vendredi 18 mars 2022 à partir de 20h18.

Publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape :

Panneau d'affichage, à partir de 22h30, panneau d'affichage, salle des Fêtes – 54120 Baccarat et site internet de l'Asac Lorrain.

Publication des heures et ordres de départ la 2^{ème} étape le :

Vendredi 18 mars 2022 à 22h45, Panneau d'affichage, salle des Fêtes – 54120 Baccarat et site internet de l'Asac Lorrain.

Départ 1^{er} Concurrent de la 2^{ème} étape :

Parc fermé, le samedi 19 mars 2022 à 8h30.

Arrivée de la 2^{ème} étape :

Parc fermé, le samedi 19 mars 2022 à partir de 19h08.

Vérification finale le :

Samedi 19 mars 2022, Parc fermé, salle des Fêtes – 54120 Baccarat.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le :

Samedi 19 mars 2022, Panneau d'affichage, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé final, salle des Fêtes – 54120 Baccarat.

Remise des prix le :

Samedi 19 mars 2022, sur le podium d'arrivée, salle des Fêtes – 54120 Baccarat, à partir de 19h08.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Lorrain, en qualité d'organisateur Administratif et Technique, organisent les 18 et 19 mars 2022, le 28^{ème} rallye Régional de Printemps, **participation étrangère autorisée.**

Cette épreuve sera doublée d'un rallye VHC.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue Grand Est du Sport Automobile sous le N° 07 du 02/02/2022 et par la FFSA sous le permis d'organiser N° 103 du 07/02/2022.

Comité d'Organisation

Président : **Jean-René Dubois**

Membres : **Les membres de l'Asac Lorrain.**

Secrétariat du rallye : **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**

Téléphone : **09 75 05 68 54** Port. : **06 20 30 21 05**

Site internet. : <https://rbracingphotos.wixsite.com/rallye-de-printemps/presentation>

Email. : **asac.comite@wanadoo.fr**

Permanence du Rallye :

Salle des Fêtes – 54120 Baccarat

Organisateur technique

Nom : **ASAC LORRAIN**

Président : **Jean-René Dubois**

Secrétariat du Rallye : **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**

Téléphone : **06 20 30 21 05**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Poste	Prénom - NOM	N° licence	Code ASA
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Patrice COTTET	8012	0305
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Marie Line LATOUCHE	234919	0305
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Claude CONDAMIN	122813	0314
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Michèle PECCAUD	2309	0314
Directeur de Course	Jan Hug HAZARD	1505	0304
Directeur de Course Adjoint	David CLAUDE	221403	0308

Directeur de Course Adjoint Gestionnaire ES1 au PC	Jean Christophe OUDIN	236865	326
Directeur de Course Adjoint Gestionnaire ES2 au PC	Fabrice OUDART	8912	325
Directeur de Course ES1 (Baccarat)	Frederic DUMAS	188349	308
Directeur de Course adjoint ES1	En cours		
Directeur de Course ES2	Olivier DEVAUX	1751	314
Directeur de Course Adjoint ES2	En cours		
Directeur de Course ES3	Michel LEONATE	12844	323
Directeur de Course Adjoint ES3	En cours		
Organisateur Technique	Jean René DUBOIS	3437	304
Commissaire Technique Responsable Moderne	Gérard PROTOIS	1906	321
Commissaire Technique Responsable Vhc	Marc CHARBONNEAU	47435	322
Commissaire Technique	TENA Emile	124058	305
Commissaire Technique	Michel LORRAIN	105082	304
Chargé des Relations Avec les Concurrents	Gilbert HORALA	12674	313
Responsable des Commissaires de Route	Yoann GEORGEL	245976	308
Responsable Informatique et Classement	Gérard PEUREUX	11719	305
Voiture Trico	Francis ROMBOURG	34694	323
Voiture Damier	Jean WAMBACH	3030	306
Chronométrateurs	Mesdames et Messieurs de la Ligue Grant Est et des Ligues voisines.		

1.2P. ELIGIBILITE

Le 28^e Rallye de Printemps compte pour la Coupe de France des rallyes 2022 coef. 2 et le Championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2022.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront **par mail**, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Annulation :

L'ASAC LORRAIN se réserve le droit d'annuler le rallye, si à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, L'ASAC LORRAIN fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel.

Remboursement :

L'ASAC LORRAIN remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 28^{ème} rallye Régional de Printemps doit s'adresser au secrétariat du rallye : **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.** (Cachet de La Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le 7 Mars 2022.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **110 voitures modernes dans la limite de 120 voitures maximum sur les 2 épreuves (rallye de doublure VHC).**

3.1.11.P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **Avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 580 €.
- 1 membre de l'équipage licenciés ASAC LORRAIN/ASA NANCY : 280€
- Equipage COMPLET licenciés ASAC LORRAIN/ASA NANCY: 270€

+ 5€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,

- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 28^{ème} rallye Régional de Printemps représente un parcours de 169.7 km

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39.90 km**

Les épreuves spéciales sont :

ES 1« Ville de Baccarat » 2,2 km

ES 2 - 4 - 6« Vaxainville » 5,90 km

ES 3 - 5 « Montigny » 10,00 km

6.1.1 RALLYE DE DOUBLURE

Un rallye réservé aux VHC.

6.2.5. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu le :

Vendredi 18 mars 2022 **de 8h00 à 17h00**

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **3 maximums et des contrôles seront effectués.**

! ATTENTION !

La spéciale N°1 « Ville de Baccarat » sera à reconnaître à pied, des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dits : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

Vendredi 18 mars 2022 de 8h00 à 16h00, pièces autos Baccarat, 23 Rue Adrien Michaut – 54120 Baccarat

7.3.5. POINTAGE

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Trois Commissaires choisis par les Responsables des Commissaires seront récompensés par une coupe chacun.

Les prix aux concurrents seront distribués :

Trois commissaires seront récompensés.

Les prix seront distribués (prix cumulables) :

SCRATCH	1 ^{er}	1 coupe
	2 ^{ème}	1 coupe
	3 ^{ème}	1 coupe
CLASSE	1 ^{er}	1 coupe
	2 ^{ème}	1 coupe (si 6 partants)
	3 ^{ème}	1 coupe (si 10 partants)
	4 ^{ème}	1 coupe (si 15 partants)

1 coupe au 1er Equipage Féminin

La remise des prix se déroulera le samedi 19 mars sur le Podium, parking salle des fêtes – 54120 Baccarat, à partir 19h08.